



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **15 décembre 2008**

Délibération n° 2008-0409

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Pôle de compétitivité chimie-environnement Axelera - Soutien de la Communauté urbaine au projet de recherche et développement PCB - Convention financière d'application avec l'Institut national des sciences appliquées de Lyon

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

Rapporteur : Monsieur Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 5 décembre 2008

Secrétaire élu : Madame Emeline Baume

Compte-rendu affiché le : 16 décembre 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoïn, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Kabalo, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Morales, Muet, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : Mme Frih (pouvoir à Mme Benelkadi), M. Albrand (pouvoir à M. Plazzi), Mme Bab-Hamed (pouvoir à M. Le Bouhart), M. Chabert (pouvoir à Mme Levy), Mme Dagorne (pouvoir à M. Buffet), MM. Deschamps (pouvoir à M. Chabrier), Flaconnèche (pouvoir à M. David G.), Galliano (pouvoir à Mme Vullien), Genin (pouvoir à Mme Bailly-Maitre), Giordano (pouvoir à M. Coste), Gléréan (pouvoir à M. Reppelin), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Ariagno), MM. Justet (pouvoir à M. Darne JC.), Lambert (pouvoir à M. Serres), Louis (pouvoir à Mme Bocquet), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Réale (pouvoir à M. Passi), Rousseau (pouvoir à M. Abadie), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Turcas (pouvoir à M. Quiniou), Mmes Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Touraine), Yéréman (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : Mme Ait-Maten, M. Millet, Mme Pierron.

Séance publique du 15 décembre 2008**Délibération n° 2008-0409**

commission principale : développement économique

objet : **Pôle de compétitivité chimie-environnement Axelera - Soutien de la Communauté urbaine au projet de recherche et développement PCB - Convention financière d'application avec l'Institut national des sciences appliquées de Lyon**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 novembre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par rapport séparé, il a été présenté au Conseil le projet PCB autorisant monsieur le président à signer la convention-cadre entre l'Etat et les collectivités locales partenaires.

Pour mettre en œuvre l'engagement communautaire, il est proposé de financer l'Institut national des sciences appliquées de Lyon, partenaire du projet PCB, à hauteur de 1 014 803 € comme défini dans la convention-cadre.

Les versements des crédits de paiement de la Communauté urbaine sont programmés de la façon suivante :

- 202 960,60 € en 2009 représentant 20 % de la participation financière accordée, à la notification de la présente convention,
- 304 440,90 € en 2010 représentant 30 % de la participation financière accordée,
- 304 440,90 € en 2011 représentant 30 % de la participation financière accordée,
- 202 960,60 € en 2012, soit le solde de la participation financière accordée.

Les conditions de libération de ces versements sont précisées par la convention financière d'application ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique

DELIBERE

1° - Approuve la convention financière d'application à intervenir avec l'Institut national des sciences appliquées de Lyon et notamment le versement d'une subvention de 1 014 803 € selon les modalités suivantes :

- 202 960,60 € en 2009 représentant 20 % de la participation financière accordée, à la notification de la présente convention,
- 304 440,90 € en 2010 représentant 30 % de la participation financière accordée,
- 304 440,90 € en 2011 représentant 30 % de la participation financière accordée,
- 202 960,60 € en 2012, soit le solde de la participation financière accordée.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention financière d'application entre la Communauté urbaine et l'Institut national des sciences appliquées de Lyon.

3° - Ces dépenses seront imputées sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - opération 1295 individualisée le 27 septembre 2006, pour un montant de 4 500 000 €, selon le calendrier suivant :

- exercice 2009 - compte 204 180 - fonction 090 - opération 1295 pour un montant de 202 960,60 €,
- exercice 2010 - compte 204 180 - fonction 090 - opération 1295 pour un montant de 304 440,90 €,
- exercice 2011 - compte 204 180 - fonction 090 - opération 1295 pour un montant de 304 440,90 €,
- exercice 2012 - compte 204 180 - fonction 090 - opération 1295 pour un montant de 202 960,60 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 17 décembre 2008.